

LA PRATIQUE DE LA PSYCHOLOGIE SCOLAIRE.

1 – Caractéristiques de la pratique du psychologue en milieu éducatif ou au milieu de l'éducatif.

Le Psychologue scolaire exerce son activité au sein d'une institution, très organisée, ayant ses propres codes, systèmes de notation, gérée par des directives et circulaires et une hiérarchie très présente. Certaines instructions officielles cadrent les « missions » des psychologues en milieu scolaire : circulaire 90-083 portant sur les missions des psychologues scolaires (10/04/1990).

Chacun des clients a des droits qui deviennent pour le psychologue autant de devoirs et d'obligations :

- Le droit à l'inviolabilité et à l'intégrité de la personne, ce qui soutient la nécessité d'obtenir son consentement avant d'intervenir., on parle de consentement éclairé (par rapport à l'intervention envisagée et à la transmission d'informations). Ce droit s'applique à la personne objet du service, qu'elle soit demandeur ou non.
- Le droit au respect du secret professionnel : chacun des clients en bénéficie pour les renseignements qu'il transmet, d'où la nécessité d'obtenir l'autorisation pour divulguer les informations pertinentes dès le consentement préliminaire, consentement qui doit être libre et éclairé.

Selon Wallon (1952) : « La psychologie scolaire doit venir au secours de l'enfant. Elle doit chercher pour chacun la raison de ses insuccès scolaires démêler s'il s'agit de raisons personnelles, soit de santé, soit de famille, soit de caractère, ou de raisons liées à certaines incompréhensions des matières enseignées dont le psychologue scolaire doit alors s'entretenir avec le maître pour découvrir ensemble le remède pédagogique approprié ».

Pour Zazzo (1996) « La fonction essentielle du psychologue à l'école est de trouver solution à des problèmes individuels. Assurant une activité d'orientation, de prévention et non de psychopathologie ».

Dans une démarche diagnostique intégrative, le psychologue scolaire utilisera l'entretien, l'écoute bienveillante, l'observation dialoguée, la méthode des test (épreuves d'intelligence, épreuves scolaires, épreuves projectives, dessins...) et les questionnaires.

2 – La Psychologie dans un cadre scolaire pourquoi et pour qui ?

Pour l'élève, l'école constitue, après la famille, le principal milieu de vie, et ce, pour de nombreuses années. Le milieu scolaire se présente comme une microsociété offrant des occasions d'apprentissage de toutes sortes, mais pouvant également devenir le théâtre de difficultés tout aussi diverses. L'éducation portée par l'école, participe très fortement à l'organisation de la vie psychique de l'enfant. L'adaptation scolaire est porteuse d'enjeux considérables, ainsi l'estime de soi peut être mise à mal par l'échec scolaire.

On entend par échec :

- L'impossibilité à suivre la scolarité sans aménagements spécifiques,
- Les troubles des apprentissages rendant le cursus laborieux, sources d'angoisses voire de décrochage scolaire.

L'échec scolaire provoque un bruit, composé de mauvaises notes et d'appréciations parfois blessantes que l'enfant devra surmonter. Deux grands types de symptomatologies peuvent advenir en milieu scolaire :

- les troubles du comportement (instabilité, inhibition, agressivité),
- les troubles des apprentissages (difficultés d'apprentissage de la lecture, de l'écriture ou des mathématiques).

Plus rarement on peut rencontrer des troubles psychopathologiques (phobie scolaire, dépression), des déficits intellectuels et des cas d'enfants précoces (haut potentiel).

Les psychologues scolaires sont donc largement mis à contribution pour intervenir auprès d'une clientèle répartie selon les quatre catégories suivantes :

- les élèves à risque ;
- les élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (déficit de l'attention, troubles des acquisitions scolaires, déficience intellectuelle, troubles émotionnels, troubles des comportements, troubles du

développement);

- les élèves handicapés (troubles envahissants du développement, déficiences auditives ou visuelles, déficiences motrices, troubles neuro-développementaux, déficiences langagières);
- les élèves pouvant présenter des problèmes de santé mentale (éléments dépressifs, troubles d'adaptation, troubles alimentaires...).

3 – Les missions du Psychologue scolaire.

Les missions caractéristiques du psychologue scolaire sont :

- Le soutien du processus de parentalisation mis à mal par l'échec scolaire,
- Le renfort pour venir en aide au pédagogue là où la difficulté de l'enfant n'est pas de son ressort,
- Il aide les enseignantes et enseignants à préciser la nature de la problématique,
- Il accompagne l'enfant dans une tentative pour se penser, se faisant ainsi écho de l'existence de la vie psychique de l'enfant,
- Il est appelé au travers de son savoir, à préciser ce qui empêche l'enfant d'apprendre, à « faire parler » le symptôme,
- Une mission d'expertise est envisageable via l'établissement de bilans psychologiques, permettant de statuer sur les orientations, les passages de classe, les adaptations scolaires, les projets personnalisés de scolarisation,
- Une mission de prévention peut également être mise en place via l'identification précoce de difficultés durant la période charnière du Cycle des Apprentissages premiers,
- Participe avec l'équipe multidisciplinaire à l'élaboration et la révision du plan d'intervention de l'élève,
- Il peut être appelé à intervenir pour aider à désamorcer des situations de crise ou d'urgence et proposer des pistes de solution,
- Il planifie, organise et anime des activités de formation.

Le psychologue scolaire peut également élaborer, mettre en application, animer ou évaluer des programmes de prévention ou sensibilisation (harcèlement scolaire, résolution de conflits, habilités sociales, prévention toxicomanie...)

4 – Qui demande, quelle demande ?

La demande peut émaner de l'équipe administrative ou pédagogique voire du médecin scolaire. Concrètement, les CPE, le médecin scolaire, les enseignants, les parents peuvent faire appel au Psychologue Scolaire.

Une fois la demande formalisée, un premier rendez vous aura lieu en présence soit :

- de l'élève et des parents qui seront convoqués à cette fin,
- de l'enseignant s'il est le demandeur.

Lorsque les parents ne sont pas à l'origine de la demande, un entretien préalable avec eux sera tout de même prévu afin qu'ils puissent se réapproprier la demande ou refuser l'intervention du Psychologue scolaire. En effet le psychologue « n'intervient qu'avec le consentement libre et éclairé des personnes concernées » (Code de déontologie des psychologues, principe 1).

5 – Les compte-rendus.

Lorsque le Psychologue scolaire procède à la réalisation d'un examen psychologique via l'application de certains outils psychométriques ou suite à des entretiens ; ce dernier rédige un compte-rendu. Le plus souvent le compte-rendu est oral pour éviter de figer les remarques et s'inscrire dans un mouvement progressif correspondant à un parcours psychiques typique.

L'avantage certain du compte-rendu écrit est qu'il peut être relu par la famille ou confié à des intervenants externes à l'école prenant en charge les enfants ou adolescents.

En ce qui concerne l'enseignant, il est normal de transmettre une juste évaluation de l'ampleur ou la gravité du trouble ou de la difficulté mais toujours dans le respect de la confidentialité due à l'enfant et à sa famille. Cette démarche permettra de repenser avec l'enseignant les attitudes dans la relation pédagogique, les remédiations et les aménagements nécessaires à la bonne évaluation de l'enfant (Cognet et Marty, 2013). Le compte-rendu doit toujours avoir une visée d'aide.

Article rédigé par Elena BENEDITO KOURBI
Psychologue de l'enfant et de l'adolescent
Psychologue Scolaire

BIBLIOGRAPHIE :

- Catheline, N., (2012). Psychopathologie de la scolarité. Elsevier Masson.
- Zazzo, R., (1996). Le psychologue à l'école : Pour quoi faire ?. G.Tiberghien & A. Lieury, Mémoire et devenir. Grenoble : La pensée sauvage.
- Abily, P., et al (2017). Le travail du psychologue à l'école. Association française des psychologues de l'éducation nationale. Chronique Sociale.
- Cognet, G., Marty, F., (2013). Pratique de la psychologie scolaire. Dunod.
- Jumet, B., et al (2004). Le travail du psychologue dans l'école. Cas cliniques et pratiques professionnelles. Dunod.
- Guillemard, J-C., et al, (1998). Manuel pratique de psychologie en milieu éducatif. Masson.
- Cognet, G., (2006). Les psychologues scolaires. In Ionescu S. et Blanchet A., Nouveau cours de psychologie : Psychologie du développement et psychologie différentielle. Paris : PUF.
- Latorre Latorre, A., Marco Navarro, C., (2002). Psicología escolar, programas de intervención. Ediciones Aljibe.